

M. HACKETT: C'est honteux!

M. GILLIS: Le ministre a déclaré nettement à la Chambre l'autre jour qu'il ne leur sera pas accordé de permis. Ces soixante personnes sont donc en chômage.

D'un autre côté, il y a à Truro (N.-E.) une fabrique d'oublies à crème glacée. Après un séjour aux Etats-Unis pour étudier le procédé de fabrication, le jeune propriétaire achetait pour \$35,000 de machines et d'outillage. Il y a un an qu'il attend son contingent de sucre. Il doit chômer faute de sucre, bien qu'il ait la seule fabrique du genre dans les Provinces maritimes.

On parle ici de libre entreprise au sein d'une économie libre. L'est-elle vraiment? Est-ce là de la concurrence? Ce n'est plus de la régie c'est de la dictature au profit des fabricants de l'Ontario central et du Québec!

Une VOIX: C'est ce que vous voulez, accroître les régies.

M. GILLIS: C'est la dictature, la bureaucratie, que nous voulons abattre.

M. ROSS (Souris): Vous réclamez depuis toujours l'accroissement des régies.

M. GILLIS: Pourquoi ne pouvons-nous pas préparer des fèves au lard dans les Provinces maritimes? Je trouve la réponse à cette question dans une lettre d'un commissionnaire en marchandises de Sydney, en Nouvelle-Ecosse. Il en donne plusieurs raisons, mais je n'ai pas l'intention de les lire toutes. Il ne peut comprendre pourquoi la mise en conserve des fèves au lard ne peut se faire à New-Glasgow. Il n'y a pas pénurie de boîtes; l'établissement en a déjà 400,000. La mélasse et les haricots abondent, mais le permis est impossible à obtenir à cause d'un décret du conseil adopté en 1941. Dans le message télégraphique qu'il a adressé à la Légion canadienne qui avait protesté contre cet état de choses, le ministre a dit que l'octroi du permis constituerait une injustice à l'endroit de ceux qui sont déjà dans le commerce. La réponse est assez directe.

La lettre porte le timbre de Sydney et la date du 6 juin. L'auteur y dit qu'il n'arrive pas à comprendre pourquoi on ne peut se lancer dans ce genre d'affaires à New-Glasgow, et voici, à ses yeux, pourquoi:

La Stoker-Van Camp Incorporated, société contrôlée par le capital américain et fonctionnant en Ontario, a expédié jusqu'à date cette année à Sydney, pour y être distribuées par des grossistes locaux, 8,000 caisses de fèves au lard Van Camp, en plus des milliers de caisses de fèves au lard en boîtes qu'y ont placées la Clarks, la Heinz, les Canada Packers et la Dominion and Canadian Cannery Limited, en plus des milliers de caisses qu'y ont placées les petits industriels indépendants de la pro-

vince de Québec et de l'Ontario, et à l'exception d'expéditions peu importantes de la maison Lanes Limited, de Moncton, dans le Nouveau-Brunswick, il n'est rien venu des Provinces maritimes. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre a refusé à mon client, Brennan and Company, de North-Sydney, en Nouvelle-Ecosse, la permission d'y importer une wagonnée de fèves blanches que je lui avais obtenue de la maison Gorman, de Chatham, en Ontario. La cargaison a été arrêtée à Montréal.

La semaine suivante, les Canada Packers, de Sydney, ont distribué une wagonnée de fèves blanches dans la même ville, mais on a confisqué son wagon que l'on a immobilisé à Montréal. Toutes les régies que le Gouvernement a appliquées pendant la guerre pour protéger la population ont été abolies. Les régies des prix ont toutes été mises de côté; mais on a conservé les régies cachées qui protègent les capitalistes canadiens. Je ne m'inquiète pas de la richesse de la Canada Packers, de la Swift Canadian Company ou des autres. Ce contre quoi je n'ai cessé de protester, c'est la puissance occulte qu'ils possèdent d'empêcher notre population de créer elle-même de la richesse. Ce soir, j'ai cité quatre exemples qui ont surgi depuis une couple de mois, où des lois restrictives concernant les contingents de sucre et de mélasse, les permis d'exportation et le permis d'exploiter une de ces petites entreprises, démontrent l'existence de régies cachées dans l'intérêt des gros abattoirs des deux provinces centrales au détriment de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. Voilà pourquoi je prends la parole ce soir. La question est importante et urgente. S'il est impossible de forcer les gouvernements fédéral ou provinciaux à assumer la responsabilité relativement à 30,000 citoyens du pays qui n'ont aucun moyen de subsistance par suite de restrictions cachées qui empêchent les gens progressistes d'établir, dans ces provinces, des entreprises capables de fournir des emplois, il faut qu'on nous le dise. Ces gens devraient être en mesure de poursuivre leur commerce sans qu'Ottawa puisse les en empêcher.

Le ministre des Finances pourra lire ceci demain. Pour ma part, j'ai l'intention de poursuivre mes observations. Voici une découpe d'un journal d'Halifax. L'honorable député de cette circonscription (M. Isnor) devrait en prendre connaissance. Certains honorables représentants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick semblent laisser l'impression que tout va pour le mieux dans cette région. Lorsque certains d'entre nous se lèvent pour décrire la situation réelle, ils affirment que nous crions au désastre et que les choses ne sont pas si mal que nous le prétendons. La situation est pire qu'on ne